



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 avril 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du budget primitif 2026 - budget annexe GEMAPI

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 14 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTISTI Gilles, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
FILIPPI Françoise à PAPAZIAN Laurent
OLIVESI GUIDI Josepha à MONDOLONI Jean-Martin

ABSENTS :

BERTOLUCCI Marie-Christine, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du budget primitif 2024 - budget annexe GEMAPI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2026 du budget GEMAPI, sans reprise anticipée des résultats 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. MORGANTI, BATTINI. Mme POGGI
Abstention : M. MONDOLONI

De voter le budget primitif 2026 du budget GEMAPI :

- **Par chapitre pour la section de fonctionnement :**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 011, 012, 014, 023, 042
 - En recettes, sur chacun des chapitres 731,74.

- **Par chapitre et opération pour la section d'investissement :**
 - En dépenses nouvelles, sur chacun des chapitres et opération : 21,23, 041.
 - En recettes nouvelles, sur chacun des chapitres : 13, 021, 040,041.

ADOPTE

Le budget primitif 2026 du budget GEMAPI présenté sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025.

OBJET : Adoption du budget primitif 2024 - budget annexe GEMAPI

PRECISE

Que le vote du budget porte exclusivement sur les crédits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2026.
Les restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'investissement sont repris au budget primitif 2026 et inscrits parallèlement aux crédits nouveaux afin d'assurer la continuité des opérations engagées.
Ces restes à réaliser, établis sur la base des engagements juridiques constatés au 31 décembre 2025, seront définitivement arrêtés lors de l'adoption du Compte financier unique 2025. (Joint à la présente délibération).

Le Budget primitif du budget GEMAPI pour l'exercice 2026 qui s'établit en recettes et dépenses à 2 539 460€ répartis comme suit :

DEPENSES

D'investissement : 1 161 360.00 €
De fonctionnement : 1 378 100.00 € dont 350 000€ au chapitre 023.

RECETTES

D'investissement : 1 161 360.00 € dont 350 000€ au chapitre 021.
De fonctionnement : 1 378 100.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO